



Documents et normes relatifs à l'exécution des ouvrages

Avril 2018

Quelles que soient les précautions prises pour adapter et optimiser la formulation du béton, il ne pourra assurer sa fonction durablement que si les « règles de l'art » ont été respectées lors de sa mise en œuvre (vibration correcte, cure adaptée, prise en compte des conditions climatiques lors du bétonnage, retrait maîtrisé, respect des valeurs d'enrobage des armatures, etc.). Pour obtenir la durabilité spécifiée, il convient de respecter les recommandations ou les normes d'exécution des ouvrages.

La norme NF EN 13670

La norme NF EN 13670 "Exécution des ouvrages en **béton**" constitue le texte de référence pour ce qui est de l'exécution des structures en béton.

Elle couvre l'exécution des bétons coulés en place et la mise en place des produits préfabriqués en béton pour la réalisation de béton.

Elle s'applique :

- aux travaux en béton sur site,
- aux constructions utilisant des éléments préfabriqués en béton, pour les ouvrages provisoires ou définitifs

Elle concerne l'exécution des structures en béton (bâtiments et structures de génie civil), afin d'assurer le niveau de sécurité et d'aptitude au service au cours de la durée d'utilisation de l'ouvrage en conformité avec la norme NF EN 1990 (Eurocode).

Cette norme a trois fonctions principales :

- Transmettre au constructeur les exigences définies au cours de la conception (donc établir un lien entre le projet et l'exécution) ;
- Donner un ensemble d'exigences techniques normalisées pour l'exécution d'une structure en béton ;
- Fournir à l'auteur du projet une liste de vérifications pour s'assurer qu'il transmet au constructeur toute l'information technique nécessaire pour l'exécution de l'ouvrage.

Pour satisfaire ces trois fonctions, il est fait référence aux « spécifications d'exécution » qui regroupent tous les documents, dessins, plans, ...

Le contenu de la norme se décline en 10 chapitres et 8 annexes.

La norme NF P 18-201 (DTU 21)

Il faut différencier la conformité du béton en tant que matériau qui relève de la norme NF EN 206/CN, et sa conformité dans l'ouvrage qui relève de la norme NF P 18-201.

La norme NF P 18-201 est à considérer comme un document d'application de la norme NF EN 13670 pour ce qui est des ouvrages de bâtiment en béton (armé ou précontraint).

Elle définit les catégories d'ouvrages en fonction de leur importance et les contrôles associés.

Elle précise en outre les éléments relatifs au dossier d'étude « béton », ainsi que toutes les dispositions concernant la fabrication, le transport, la mise en place, les reprises de bétonnage, les effets des conditions ambiantes et le **décoffrage**.

Fascicule 65

C'est le document d'application de la norme NF EN 13670 pour les ouvrages de génie civil en **béton armé** et précontraint.

Il fixe les obligations de l'entrepreneur concernant :

- les règles techniques à observer pour l'exécution des ouvrages ;
- les règles de l'organisation à mettre en place en vue d'assurer l'obtention de la qualité requise.

Auteur

Patrick Guiraud



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet